



## COURS DE JAPONAIS 2019-2020

### Cours hebdomadaires hors vacances scolaires

Démarrage des cours la dernière semaine de septembre ou la première semaine d'octobre selon les classes, ouverture d'une classe à 9 élèves, max 12

Orientation	ORAL		GRAMMAIRE
Professeur	exclusivement de langue maternelle japonaise		principalement de langue maternelle française
Base	manuel Marugoto référentiel de niveau européen CECRL		pas de manuel référentiel de niveau japonais JLPT
Code	O	OC	L
Cursus	cursus classique étude des manuels A1 et A2-1 en 3 ans	cursus rythme « calme » étude des manuels A1 et A2-1 en 4 ans	cursus classique en 2 ans niveaux N5 et partie du N4 du JLPT
Objectif	je veux pouvoir dialoguer en japonais	je veux pouvoir dialoguer en japonais j'ai peu de temps pour travailler chez moi je veux aller à un rythme tranquille	je veux travailler l'écrit et la grammaire
Séances	26 cours de 1h30	26 cours de 1h30	30 cours de 1h
Créneaux	lundi soir – mardi soir mercredi après-midi - samedi matin	jeudi soir	mardi soir
Tarif	312€ + manuel à acheter	312€ + manuel à acheter	300€

## Options

Ouverture d'une classe d'option à partir de 8 élèves, 12 personnes max

	KANJI	GRAMMAIRE	ORAL	POINT CULTUREL
Pour qui	tous les élèves	élèves des cours O	élèves des cours L et P	élèves à partir de l'année 2
Descriptif	Voir les règles de tracé Comprendre les clés Apprendre et utiliser des kanjis de base	Voir les principales bases de la grammaire japonaise	Mettre en pratique l'apprentissage des cours de grammaire	Découvrir des aspects culturels liés à la langue
Séances	4 séances de 1h30	7 séances de 1h30	7 séances de 1h30	8 séances de 1h30
Créneau	samedi 16h en janvier-février 2020	jeudi 18h30 à partir de novembre	jeudi 18h30 à partir de décembre	samedi 14h à partir de novembre
Tarif	60€	105€	105€	120€

A venir en seconde moitié d'année : séances de préparation pour le baccalauréat de LV3 japonais

## Modalités de règlement

- chèque : de 1 à 3 chèques, donnés au moment de l'inscription, encaissements fin septembre, début janvier et début mars
- espèces : intégralité au moment de l'inscription
- carte bancaire : intégralité au moment de l'inscription
- prélèvement bancaire : prélèvement automatique fin septembre, début janvier et début mars, ou mensualisé sur 9 mois (fin septembre à fin mai), mandat d'autorisation SEPA à remplir